

TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien professionnel chargé de la réalisation d'équipements énergétiques et climatiques. Son activité est centrée sur la réalisation d'installations et sur l'organisation de chantiers dans les domaines d'application suivants : climatisation, ventilation, thermique, sanitaire.

La réalisation d'installations comprend l'implantation d'équipements, le raccordement de matériels, la mise en place et le branchement de dispositifs électriques, la configuration de régulations.

Le technicien professionnel en installation participe :

- à l'étude, l'organisation et la préparation d'une installation
- au pré-réglage et à l'optimisation d'une installation
- à la gestion des anomalies
- à l'explication de l'utilisation de l'installation qui vient d'être réalisée
- à la définition de l'expression des besoins du client pour lui proposer différentes solutions sous contrôle de sa hiérarchie

Dans une profession en constante évolution (énergies renouvelables, co-génération, ...), le technicien professionnel contribue à l'amélioration du confort des utilisateurs tout en ayant le souci de préserver l'environnement et de maîtriser l'énergie.

HORAIRES

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	DUREE HORAIRE CYCLE 3 ANS
FRANÇAIS - HISTOIRE GEOGRAPHIE - EDUCATION A LA CITOYENNETE	380H
MATHEMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	349H
LANGUE VIVANTE	181H
ARTS APPLIQUES - CULTURES ARTISTIQUES	84H
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	224H
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	
ECONOMIE - GESTION	1152H
PREVENTION - SANTE - ENVIRONNEMENT	84H
FRANÇAIS ET/OU MATHÉMATIQUES ET/OU LANGUE VIVANTE ET/OU SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ET/OU ARTS APPLIQUES	84H
FRANÇAIS ET/OU MATHÉMATIQUES ET/OU LANGUE VIVANTE ET/OU SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ET/OU ARTS APPLIQUES	152H
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	210H
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	22 semaines



CONDITIONS D'ADMISSION

- les élèves issus des classes de 3^{ème}
- selon les places disponibles, les élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP du domaine du génie thermique peuvent être admis en 2^{ème} année

APRES LE DIPLOME

- Le baccalauréat professionnel atteste avant tout d'une qualification technique et professionnelle et permet une intégration rapide dans la vie active.
- Poursuite d'études éventuelle : BTS Fluides Energies Environnement